mois de novembre prochain la date du remplacement de M. Loménie.

Vous avez été tenu au courant, par tous nos journaux, de l'assemblée générale que viennent d'avoir les membres de l'Œuvre des Cercles catholiques d'ouvriers, et vous savez que cette assemblée a terminé ses travaux, samedi, par une importante et imposante séance qu'a brillamment marquée un grand discours de M. le comte de Mun. Dans cette magnifique allocution, d'un esprit si élevé et d'une forme si éloquente, l'éminent secrétaire général de l'Œuvre s'est montré, une fois de plus, le vigoureux et redoutable défenseur du catholicisme romain, du seul catholicisme possible parce que, seul, il est la vérité et l'unité.

Ce qui ressort surtout du discours de M. de Mun, c'est l'attaque très nette contre le libéralisme sous sa triple forme religieuse, économique et politique, Tout le monde voudra lire cette grande page d'éloquence qui fera battre les cœurs patriotiques et animés du désir de voir enfin relever la patrie, surtout affaiblie par le règne du libéralisme.

Hier, à 11 heures du matin, une assistance d'élite remplissait l'église St-Thomas d'Aquin, devenue trop petite pour contenir la foule assistante. La bénédiction nuptiale était donnée à Mlle Jeanne de Gouvello et à M. Henri d'Aboville, capitaine d'Etat-major. Les représentants de nos plus anciennes familles, les hommes les plus distingués et les plus honorés du monde politique, religieux et militaire avaient saisi avec empressement cette occasion d'apporter un nouveau témoignage de leur estime et de leurs sympathies aux parents des deux jeunes époux, en particulier à M. le vicomte d'Aboville et à M. le marquis de Gouvello qui, dans l'accomplissement de leurs mandats de députés et et dans tous les actes de leur vie publique, ont tant honoré le parti catholique et royaliste.

DE SAINT-CHÉRON.

SÉNAT

Présidence de M. d'Audiffret-Pasquier.

Séance du 11 juin.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le Sénat adopte la proposition tendant à ouvrir un crédit de 30,000 fr. pour l'Exposition ouvrière, un crédit de 60,000 fr. pour les courses internationales et un crédit de 100,000 f. pour permettre aux instituteurs de visiter l'Exposition universelle.

Le Sénat discute ensuite la proposition relative aux pensions des officiers de l'armée de terre.

M. DE CARAYON LATOUR demande l'opinion du général Borel sur le projet de loi relatif à la retraite des officiers, disant que ses amis et lui voteront suivant l'avis du ministre.

Le ministre exprime le désir que la loi soit voté immédiatement, car elle est très-avantageuse pour l'armée.

Après quelques observations du maréchal Canrobert et des généraux Loysel et Robert, le projet de loi est adopté à l'unanimité de 249 votants.

Les projets concernant la pension de la veuve du général d'Aurelles de Paladines et les funérailles du colonel Denfert, sont adoptés.

Le Sénat discute l'article 13 du projet relatif aux contributions directes.

M. CHESNELONG développe un amendement qui est combattu par M. Léon Say et repoussé.

Tous les articles et l'ensemble du projet de loi sont adoptés à l'unanimité de 200 votants.

Le Sénat s'ajourne au 28 octobre.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. J. GRÉVY.

Séance du 11 juin

La séance est ouverte à 2 heures 30.

Après le dépôt de quelques rapports, un scrutin est ouvert sur l'élection de M. Vinoy.

Le projet concernant les obsèques du colonel Denfert est adopté d'urgence avec la modification que le Sénat y a apporté.

M. Vinoy est invalidé par 242 voix contre 82.

La Chambre reprend la discussion de l'élection de M. Ever, qui est validé par 260 voix sur 264 votants.

La Chambre discute l'élection de M. Hovius, qui est combattu par M. Baudry d'Asson.

M. l'amiral Pothuau dépose le projet relatif aux pensions des officiers de l'armée de mer.

M. Horris veut repondre.

Toute la gauche crie : aux voix !

L'élection est validée à mains levées.

La Chambre s'ajourne au 28 octobre.

La séance est levée à 5 h. 30.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le *Mémorial de Lille* annonce, que 120 actionnaires environ de la caisse d'Escompte de l'arrondissement de Lille se sont réunis, hier, au Cercle du Nord. M. Lefebvre, ancien notaire, a été appelé à les présider. M. Rousseel-Defontaine, président du conseil de surveillance, a donné officieusement la situation de la caisse, d'où il resulterait que son reliquat définitif s'élèverait à la somme de 4,800,000 fr.

M. Lefebvre rappelle les dispositions de l'art. 70 du règlement de la société, disant qu'«en cas de perte du tiers du capital réalisé, l'assemblée générale se réunira à l'effet de délibérer sur la convenance d'une dissolution anticipée, mais que si le capital était réduit à moitié, ce qui n'est pas le cas ici, la dissolution devra avoir lieu de plein droit » ce qui provoquera, dans la situation actuelle, la réunion de l'assemblée générale du lundi 17 courant, pour juger l'opportunité de continuer ou de liquider.

Après des observations de différentes parts, M. Honorat-Jacquet discute la question de la responsabilité de la gérance avec beaucoup de réserve et de finesse, et M. Taffin celle de la continuation des opérations de la Banque. Finalement une commission est nommée pour étudier, apprécier et donner un travail d'ensemble à présenter à la réunion générale de lundi prochain ; elle se compose des personnes suivantes :

MM. Lefebvre, président ; MM. Salembier, Honorat, Mercier, Deltour, Schneider, Cliquennois, et Lesay.

La réunion d'hier a témoigné par son calme et l'esprit qui la dominait qu'elle est toute disposée à prendre des mesures dans l'intéret général et à ménager autant que possible les petites bourses engagées dans cette malheureuse affaire.

—

M. le préfet du Nord vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département une circulaire annonçant que, grâce aux récentes dispositions adoptées par le ministre de la guerre, toute societé de tir autorisée pourra désormais, sur sa demande, recevoir des magasins de l'Etat, à titre de prêt, des armes modèle 1876, système chassepot, et les munitions nécessaires, au prix de 100 francs par mille cartouches.

Le chiffre maximum des armes qui seront délivrées à chaque société est fixé à dix.

—

La commission départementale du Nord, se réunira à la préfecture, le 17 juin courant, à 2 heures.

—

C'est dimanche prochain, à 11 heures et demie, qu'aura lieu, à l'Hotel-de-Ville, la distribution des prix obtenus au huitième grand concours international de tir, offert aux sociétés et amateurs français et étrangers, aux officiers, sous-officiers et soldats des différents bans de l'armée et aux élèves de toutes les écoles de la Ville, M. M. Daudet, maire, présidera cette cérémonie, pendant laquelle, la *Grande-Harmonie* se fera entendre. Nous commencerons de main à publier la liste des lauréats.

—

La Chambre de Commerce de Tourcoing s'est réunie, hier, mardi 11 juin, au lieu ordinaire de ses séances.

L'ordre du jour portait les articles suivants : *Compte de 1877* ; *Budget de 1879* ; *Affaires diverses.*

—

On nous annonce la mort prématurée d'un de nos concitoyens, M. Florimond Turpin, représentant de la maison Lestienne frères. M. Turpin se trouvait en tournée à Besançon, lorsqu'il s'est tout-à-coup senti indisposé. Vingt-quatre heures plus tard, il mourait dessuites d'un érésypèle.

M. Turpin était âgé de 32 ans. Son corps sera ramené, la nuit prochaine, à Roubaix.

—

Les employés de la compagnie des tramways ont fort à faire avec la mauvaise volonté persistante de certains conducteurs de voitures qui semblent prendre un malin plaisir à gêner la marche des *cars*. Hier encore, dans la rue du Grand-Chemin, malgré des avertissements réitérés, un choc a eu lieu entre un *car* et un chariot chargé de briques, conduit par un domestique, Henri B....., au service d'un entrepreneur de Roubaix. Le pavillon du devant du car a été endommagé.

Les exploits du domestique récalcitrant ne se sont pas bornés là ; aux observations qui lui étaient faites par un contrôleur de la compagnie, il a répondu par des injures et des coups de manche de fouet. Il était d'ailleurs sous l'influence de trop copieuses libations. Henri B....., aura sous peu à répondre devant la justice de sa brutalité.

—

Un ouvrier-peintre, M. Pierre Lameens, était occupé, hier, monté sur une échelle, à peindre dans une maison de la rue Saint-Georges, lorsqu'il a perdu l'équilibre et est tombé d'une hauteur de 1 m. 50 c. Dans sa chute, il s'est fracturé le bras gauche. Il a été transporté à son domicile.

—

Il y avait grand branle-bas, hier, dans une maison de la rue Fulton. Un manœuvre, rentré ivre chez lui, n'a rien trouvé de mieux à faire que de mettre en pièces son mobilier, acheté à grand' peine, puis de s'éclipser ensuite, annonçant qu'il se dirigeait vers la Belgique, son pays natal. La police, avertie, l'attend à son retour.

—

Il n'y a pas que les chenilles qui sont les ennemis des feuilles et des arbres, les enfants le sont aussi, et les promenades sont souvent victimes de leurs folles espiégleries.

Hier, deux gamins, Aristide B. et Valery G. ont été surpris jetant des pierres dans les arbres de la place des Nonnes, et dégradant à qui mieux mieux ces végétaux qui, si on ne les laisse tranquillement grandir, ne pourront pas faire de cette place, la magnifique promenade qu'ils travaillent à établir. Si nos jeunes générations veulent absolument taquiner la verdure, elles n'ont qu'à arracher l'herbe qui sert de tapis à cette place, et la fait ressembler à Jérusalem. On ne leur dira évidemment rien, car ils feront là, un travail d'intérêt et d'utilité publics.

En attendant, voici l'article 115 du réglement municipal de police qui statue sur la contravention de nos petits drôles :

ART. 115. — « Il est défendu de jeter des bâtons, pierres, boues ou autres objets, dans les bassins des squares et jardins publics, ainsi que sur les plates-bandes, d'y pénétrer en escaladant les grilles ou d'y faire et laisser entrer les chiens. »

Dans ce cas de dégradation des promenades, les agents de police doivent rigoureusement faire leur devoir en verbalisant contre les contrevenants. Les promenades sont l'âme d'une ville, et leur prospérité est nécessaire au bien-être et à la santé de ses habitants.

(Gazette de Tourcoing.)

—

Le nommé Charles Tavernier, victime de l'accident de chemin de fer dont nous avons rendu compte hier, est mort lundi matin en son domicile où il avait été transporté.

—

La fille Delattre, qui a noyé ses deux enfants dans le canal de la Deûle, a été amenée lundi à Lille. On l'a confrontée dans l'après-midi avec les cadavres de ses deux victimes.

Cette mère dénaturée n'a manifesté, paraît-il, aucune émotion.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

— Il y a quinze jours, Ch Desplanque, de Roubaix, regagnait son domicile vers onze du soir, quand il fut attaqué par deux individus, Auguste Vanhyst et D. Bouliers. Il fut renversé, roué de coups, et quand la police est arrivée, il n'avait plus son portemonnaie ni sa montre. Vanhyst a joué le rôle le plus important ; treize mois de prison. Six mois à son compagnon.

— Un an et un jour, à Jean-Baptiste Cardenas qui, bien qu'expulsé, est rentré en France pour la dixième fois.

Samedi, il s'était transformé en marchand de marron. Il avait volé un paquet d'objets de quincaillerie, qu'il vendait à vil prix dans la rue de Juliers, à Lille. Un sergent de ville survint et reconnaissant le faux marchand, voulut savoir l'origine des marchandises.

— Un autre individu, D. Laden, employé de commerce, s'était aussi transformé en marchand. Il volait des marchandises dans le magasin de son patron, les passait à un compère, Charles Paquette, qui les écoulait, puis on se distribuait le produit de la vente. — Treize mois au voleur et six mois au vendeur.

Ephémérides Roubaisiennes

12 juin 1832. Après les journées des 5 et 6 juin, d'abord si menaçantes pour la royauté, mais qui n'eurent pour résultat que de prêter une nouvelle force au gouvernement, le conseil municipal de Roubaix, ou plutôt quelques membres de ce conseil signent une adresse au Roi dans laquelle ils demandent la levée de l'état de siége, « régime exceptionnel que la charte n'a » pas sanctionné et sous lequel gémit » Paris. l'honneur de la France. »

TH. LEURIDAN.

Ephémérides Tourquennoises

12 juin 1766. — Nomination, par arrêt de Parlement, d'un conseiller-commissaire pour instruire et régler le différend qui s'était élevé entre la manufacture lilloise, et celle de Tourcoing-Roubaix.

On était alors, en pleine lutte industrielle : Lille ne voulant pas abandonner le monopole de certaines fabrications ; Tourcoing et Roubaix demandant, au contraire, une liberté complète et illimitée de fabrication, nécessaire à son développement et à ses intérêts.

La lutte dura quatorze ans. Elle avait commencé en 1762, lors de l'arrêt du Conseil d'Etat accordant cette pleine liberté manufacturière que Tourcoing et Roubaix appelaient de leurs vœux. Lille avait alors employé les formalités légales dont elle disposait pour empêcher son exécution. Mais ce premier pas de liberté dans le travail devait être fait en 1776, le Conseil d'Etat rendait un nouvel et définitif arrêt ordonnant l'exécution de celui de 1762. Tourcoing et Roubaix avaient triomphé, non sans peine. G. B.

Erratum. — Lire dans l'éphéméride d'hier 1838, au lieu de 1830, à propos de l'entrée en fonctions de l'abbé Lecomte au Collége de Tourcoing.

RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE. — *Classes de 1868 et 1872.* — Les réservistes de la classe de 1868, de la subdivision de Lille, qui auront droit à leur passage dans l'armée territoriale le 30 juin 1878, sont prévenus qu'ils devront, à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 25 courant, déposer leur livret individuel à la mairie de leur domicile, ou de leur résidence, ainsi qu'il est prescrit à la page 2 de ce livret.

Les hommes de la classe 1872 faisant partie des catégories ci-dessous désignées devront également déposer leur livret aux mêmes dates.

Hommes de la deuxième portion du contingent. — Engagés volontaires. — Soutiens de famille. — Hommes maintenus ou renvoyés dans leurs foyers comme fils de veuve, aînés d'orphelins, etc.

Les livrets seront adressés au bureau de recrutement pour y faire établir les certificats de passage ou les ordres de route ; ils seront rendus aux intéressés par l'intermédiaire de la gendarmerie.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

— Dans son audience du 8 juin, la cour d'assises de Douai a jugé une grave affaire qui avait causé à Quesnoy-sur-Deûle une émotion des plus vives.

Voici les faits résultant de l'acte d'accusation :

Dans la matinée du 16 février dernier, un brigadier des douanes, demeurant à Sailly-sur-la-Lys, allant puiser de l'eau à la fosse d'une pâture située derrière sa maison, aperçut un paquet qui flottait sur l'eau. Il l'attira sur le bord et trouva, enveloppé dans un essuie-mains et dans deux mouchoirs, le cadavre d'un enfant nouveau-né, que deux morceaux de brique avaient servi à maintenir pendant quelque temps au fond de l'eau. La tête portait des traces de contusion et le nez était complètement écrasé.

L'enquête à laquelle il fut aussitôt procédé, fit découvrir qu'une fille nommée Charlotte Beaucourt, servante à Quesnoy-sur-Deûle, était venue au commencement du mois de janvier, passer deux jours chez sa mère qui habite une maison située près de la fosse où l'enfant avait été retrouvé. Cette fille, dont l'inconduite est notoire, est déjà mère de deux enfants naturels. Elle avait, disait-on, été enceinte, puis son état de grossesse avait disparu, sans qu'on eût connu son accouchement.

Aussitôt après son arrestation, Charlotte Beaucourt avoua le crime. Entrée au service du nommé Lecomte, Augustin, cultivateur à Quesnoy-sur-Deûle, vers le mois de mars 1876, elle ne tarda pas à avoir avec lui des relations intimes ; quelques mois plus tard elle devint enceinte. Dès qu'elle s'en aperçut, elle en avertit Lecomte qui lui promit de la conserver toujours auprès de lui si elle gardait le silence, et lui conseilla, quand elle serait devenue mère, de faire disparaître son enfant en le jetant dans le fossé où il a été retrouvé.

Le 1er janvier 1878, vers dix heures du soir, la fille Beaucourt entendant Lecomte qui rentrait du cabaret, l'appela dans sa chambre et lui dit qu'elle allait accoucher. Lecomte lui fit prendre du café et se retira. Vers onze heures, l'accouchement eut lieu ; la fille Beaucourt, pour étouffer les cris du nouveau-né, appuya fortement la main sur sa figure.

Vers minuit, elle appela de nouveau Lecomte, et celui-ci apporta de la lumière et du café. Elle lui montra l'enfant qui respirait encore, mais qui ne criait plus. Vers six heures du matin, Lecomte fit de nouveau boire du café à sa sérvante, puis il prit l'enfant et l'examina. Mais au moment de le remettre sur le lit, Charlotte Beaucourt entendit Lecomte donner un coup sur le bois de lit comme avec la tête de l'enfant, qui poussa un cri. Lecomte, après avoir appuyé la main sur le visage de l'enfant, le déposa au bord du lit.

Quant à la fille Beaucourt, elle enveloppa le corps de l'enfant, dans un linge et le garda dans son lit jusqu'au 4 janvier, époque à laquelle elle le cacha dans sa malle.

Le 7 janvier, obéissant aux instructions du nommé Lecomte, elle prit le cadavre, et sous prétexte de visiter sa mère, elle se rendit à Sailly-sur-la-Lys et jeta le corps de son enfant dans la fosse où il fut retrouvé plus tard.

Aux aveux et aux accusations de sa complice, Lecomte opposa d'abord les dénégations les plus absolues, et soutint qu'il n'avait connu la grossesse de sa servante qu'au moment de l'accouchement. Bientôt vaincu par l'évidence, il dut reconnaître qu'il avait eu avec la fille Beaucourt des relations intimes, mais il continua à prétendre qu'il ne lui avait fait aucune promesse ni donné aucun conseil.

Ces allégations sont mensongères ; et la culpabilité de l'accusé Lecomte est incontestable.

D'après les renseignements qui ont été recueillis, Lecomte a toujours eu des mœurs dissolues ; il a eté l'amant de plusieurs de ses servantes, et il n'a même pas craint de conseiller à l'une d'elles, qui était devenue enceinte, de se faire avorter.

Quant à la fille Beaucourt, elle est d'une inconduite notoire : elle a déjà eu deux enfants, dont un seul est vivant, et qu'elle a mis en pension chez sa mère.

La fille Beaucourt est condamnée à 3 ans d'emprisonnement, et Lecomte à 10 ans de réclusion.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 juin. — Victor Tonneau, rue St-Jean, 94. — Jules Lepers, rue de Ma Campagne, 89. — Marie Descamps, au fort Mulliez, cour Lefebvre, 27. — Gustave Desomer, rue de Courtrai, 2. — Marie Moreels, rue du Pile, 189.

Du 9. — Rosalie Delmicourt, rue des 3 Ponts, 67. — Agnès Clemwaert, rue Ste-Elisabeth, 14. — Maria Spriet, rue des 7 Ponts, cour Dupont, 1. — Léon Yon, rue de la Croix, 45. — Louis Delecœuillerie, rue des Parvenus, 34. — Jules Delfosse boulevard de Strasbourg. — Marie Gilmé, rue de Lannoy, cour du cheval blanc, 2. — Maria Allegaert, rue Watt, cour Six, 16. — Edmond Deprez, rue de la Vigne, cour Caby, 1. — Charles Delannoy, rue de la Croix.

Du 10. — Vivaine Fies, au Pile, rue n° 7. — Juliette Vandsmeulebroucke, au Pile, 49. — Sylvie Callenaere, rue de la Guinguette, cour Mulliez, 17. — Berthe Lecry, rue du Trichon, 64. — Octavie Delporte, rue Watt, cour Six, 47. — Victorine Leroux, rue de Wasquehal, 39. — Octavie Steppe, rue d'Arcole, cour Joye, 15. — André Weil, rue du Chemin-de-Fer. — Pierre Eeckout, rue des Fossés, 80. — Julie Devallée, rue de l'Hommelet fort Mulliez, 13.

Du 11. — Edmond Polet, rue de Tourcoing, 114. — Marie Germain, rue Jacquart, cour Masurel, 31. — Henri Gallet, rue des Jardins, cour Scœnens, 9. — Edouard Vanherpe, rue des 7 Ponts, fort Masure, 35. — Augustine Lorthiois, rue du Beau-Chêne, 7. — Amand Gombert, Grande-Rue, 76. — Jeanne Dubois, rue de Naples. — Emile Dewachter, rue du Gros-Saule, 8. — Jeanne Leplat, rue du Grand-Chemin, 30.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 juin. — Ferdinand Hage, 55 ans, au Pile, maison Dhalluin, 143. — Louise Finkenbein, 14 ans, rue Ste-Thérèse, 11. — Séraphin Petit, 82 ans, ménagère, rue du Ballon, fort Mulliez, 20. — Edmond Boulangé, 8 ans, rue des Fossés, 46. — Gustave Laureys, 3 ans, Hôtel-Dieu. — Jules Gons, 20 ans, tourneur en fer, Hôtel-Dieu. — Elise Desquiens, 1 an, Grande-Rue, 89. — Lucien Samarcq, 16 ans, rue de Courtrai, maison Fox, 7. — Emile Vandecasteele, 3 mois, sentier du Ballon, 134.

Du 9. — Alexandre Lenne, 76 ans, rentier, rue Latine. — Pauline Beyaert, 9 mois, rue Jacquart, cour Masurel, 1. — Désiré Dubuis, 2 ans, rue des Longues-Haies, 72. — Jeanne Pougheon, 26 ans, rue de la Chaussée.

Du 10. — Oscar Viard, 1 an, rue n° 8, au Pile, cour Bonret, 10. — Pierre Despret, 88 ans, propriétaire, rue de Monfait, 27. — Julienne Dupont, 6 mois, au Cul-de-Four, maison Goupil, 7. — Adolphe Caveye, 4 mois, rue d'Alma, cour Delerue, 4. — Julia Bogaerts, 7 mois, Grande-Rue, cour St-Roch, 3. — Hortense Duvillier, 54 ans, sans profession, rue des Fabricants, 12. — Claudire Mathé, 50 ans, à l'Hospice. — Léopoldine Misson, 7 mois, rue de Beaurewaert, 8.

Du 11. — Achille Vanderhaeghe, 2 mois, boulevard de Strasbourg. — Bettremieux, présenté sans vie, rue de Beaurewaert, cour Jenart. — Julie Debruycker, 28 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Gœdgleur, présenté sans vie, rue de France. — Sophie Dhalluin, 28 ans, peigneuse, Hôtel-Dieu. — Léon Jorion, 1 an, rue des Lignes, 2. — Emile Bourgois, 18 ans, lamier, Hôtel-Dieu. — Achille Tassart, 19 mois, chemin de Barbieux, maison Grimonprez. — Louise Mousin, 48 ans, ménagère, rue de la Perche. — Marie Segers, 1 an, rue des Arts prolongée, cour Fournier, 2.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 9 juin. — Pierre Desteunder, 26 ans, tisserand, et Léocadie Colman, 23 ans, servante. — Louis Leman, 26 ans, fileur, et Alphonsine Gilleron, 18 ans, tisserande. — Nicolas Gress, 25 ans, maçon, et Anne Grien, 24 ans, journalière. — Polydore Vandamme, 22 ans, tisserand, et Emérence Deldalle, 24 ans, bobineuse. — Camille Donaint, 26 ans, commis-négociant, et Emilie Armé, 21 ans, sans profession. — Alexandre Mahieu, 26 ans, dresseur, et Hortense Leclercq, 27 ans, bobineuse. — Jean-Baptiste Levas, 31 ans, maçon, et Flore Leclercq, 29 ans, dévideuse. — Augustin Rys, 58 ans, apprêteur, et Adèle Lorthiois, 39 ans, piqurière. — Hubert Smeets, 35 ans, négociant, et Rosalie Weerts, 25 ans, sans profession. — Joseph Leman, 29 ans, journalier, et Isabelle Davaine, 24 ans, servante. — Floris Cattelain, 24 ans, tisserand, et Laure Dubois, 19 ans, piqurière. — Henri Crunaire, 29 ans, boucher, et Philomène Renard, 19 ans, bouchère.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille TURPIN-LECLERCQ qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur FLORIMOND TURPIN, voyageur de la maison Lestienne frères, décédé à Besançon, le 9 juin 1878, dans sa 32e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **Messe de Convoi Solennelle**, qui sera célébrée le jeudi 13 courant, à neuf heures, et aux **Convoi et Service solennels**, qui auront lieu le vendredi 14, à neuf heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. Les **Vigiles** seront chantées le même jour, à 4 heures. — L'assemblée chez M. Derache-Turpin, rue de Lannoy, 42, Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille PLOUVIER qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Louise-Marie-Josèphe PLOUVIER, décédée à Roubaix, le 12 juin 1878, à l'âge de 57 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **Messe de Convoi**, qui sera célébrée le jeudi 13 courant, à 9 heures, et aux **Convoi et service solennels**, qui auront lieu le vendredi 14, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin. — Les **Vigiles** seront chantées le même jour, à 6 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Antoine, 42.

Les amis et connaissances de la famille WILLEM-WATINE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Germaine WILLEM, décédée à Roubaix, le 12 juin 1878, à l'âge de 11 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **Convoi et Salut d'Ange solennels**, qui auront lieu le Jeudi 13 courant, à 5 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à maison mortuaire, rue de Crouy, n° 16.

AVIS AUX SOCIETES

Les sociétés qui confient l'impression de leurs affiches, circulaires et règlements à la maison Alfred Reboux, (rue Neuve, 17), ont droit à l'insertion gratuite dans les deux éditions du *Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing.*

Ville de St.-Pierre-lès-Calais. Dimanche 16 juin 1878. Pèlerinage régional de la province ecclésiastique de Cambrai, en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, à l'occasion de la Consécration de l'Eglise paroissiale du Sacré-Cœur par S. G. Mgr Lequette, évêque d'Arras, Boulogne et St.-Omer, assisté de plusieurs prélats.

Dimanche 16 juin, à 7 heures du matin, consécration solennelle de l'église ; à 10 heures, messe pontificale ; à 2 heures 1/2 procession générale du Très-Saint Sacrement.

Le Pèlerinage du Sacré-Cœur commencera le 16 juin et continuera jusqu'au 30 juin inclusivement. Les Enfants de Marie qui ne seront pas libres le 16 juin sont invitées à venir le Dimanche 30.

Les paroisses qui ont l'intention de se rendre en pèlerinage au Sacré-Cœur de Saint-Pierre-lès-Calais, sont invités à faire connaître le jour qu'elles ont choisi, à M. le Curé de la paroisse.

Dimanche 30 juin, fête solennelle du Sacré-Cœur de Jésus.

La Compagnie du chemin de fer du Nord veut bien accorder une réduction de moitié prix à tout groupe de dix personnes au moins se rendant au pèlerinage du Sacré-Cœur, à Saint-Pierre-lez-Calais, du 16 au 30 juin 1878.

Dimanche 16 juin, train spécial partant de Tourcoing à 6 h. 55 du matin, Roubaix, 7 h. 03, Croix, 7 h. 10, Lille, 7 h. 35, La Madeleine, 7 h. 49, Armentières, 8 h. 09, Bailleul, 6 h. 28, Hazebrouck, 8 h. 50, arrivée à Calais, 10 h. 25.

Retour : Départ de Calais, 8 h. 10, arrivée à Hazebrouck, 9 h. 47, Bailleul, 10 h. 12, Armentières, 18 h. 31, La Madeleine, 10 h. 51, Lille, 11 h. 05, Croix, 11 h. 25, Roubaix, 11 h. 35, Tourcoing, 11 h. 44.

Prix aller et retour : 2me classe, 5 fr. 50, 3me classe, 4 fr. 50.

Les voyageurs partant des gares de La Madeleine, Armentieres, Bailleul et Hazebrouck devront prendre leurs cachets, au plus tard, le samedi 15 juin, jusqu'à 5 heures du soir. — Ceux de Tourcoing, Roubaix et Lille pourront les prendre le 16 juin au départ du train.

LITTERES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.

M. Henri Déniau, ex-directeur des travaux municipaux de la ville de Roubaix à l'honneur d'informer le public et ses amis, en particulier, qu'il ouvre à Roubaix un bureau d'ingénieur-architecte.

Il s'occupera en général des études et travaux se rattachant à l'art de l'ingénieur et du géomètre, et spécialement des constructions industrielles — Actuellement, rue du Coq Français, 42. Au 1er juillet, rue de Blanchemaille, 73.

BOURSE LINIÈRE. — Les affaires continuent d'être très-calmes tant pour les fils que pour la toile. Les transactions sont très-difficiles et les prix sont très-discutés.

En matières brutes les affaires sont nulles et la vente limitée aux besoins les plus immédiats.

MARCHÉ AUX BLÉS du 12 juin 1878. (*Bulletin commercial.*) — Le marché de ce jour était approvisionné de 900 hectolitres, vendus avec assez d'activité, aux pleins prix de la semaine dernière.

Les bonnes marques de farines sont offertes à 41 fr. en boulangerie et rencontrent très-peu d'acheteurs.

MARCHÉ AUX BLÉS DE LILLE du 12 juin 1878 (*communiqué par l'Hôtel-de-Ville*). — Baisse moyenne : 0 fr. 32 centimes. (*Echo*).

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — *S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.*

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 13176

Architecture Industrielle

V. DUBREUIL, ingénieur-architecte, ptés. des constructions et des installations d'usines, rez-de-chaussée métalliques btés. à grande portée supprimant 70 0/0 des colonnes; constructions métalliques et autres, économiques. 4945

Confections

VERDEL-JOUREZ, Grande-Rue, 37, Roubaix. Satin et popeline, pure laine, vendus aussi bon marché qu'en fabrique. — Chemises de noces.

Articles de blanc

Layettes, Robes et Pelisses de Baptême

COUVREUR-RENARD, Grande-Place 11, Tourcoing. — Confections pour homme et pour dames. 14066

Recettes, ventes et locations immobilières

Emile DELCOURT, rue St-André, 25 agent de la Compagnie *La Confiance.*

COILLE, place de la Mairie, 5. — *Dépôt des principaux produits pharmaceutiques.* 14069

Serrurerie — Poêlerie

DENDIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

Confections

Au Palais de Cristal. — MONCHY-DUPIRE, Grande-Rue, 16, Roubaix. — *Confections pour hommes.* 14065

FORGE, DENTISTE

Ci-devant, rue Nationale, 83, Lille,

Actuellement

RUE NATIONALE, 196

près l'église du Sacré-Cœur

(Prendre à la gare le car A, s'arrêter en face de l'église.) 16064

KERMESSES *de l'arrondissement de Lille.* Le 16 juin. — Wasquehal, Wattrelos, Hem, Sacré-Cœur (Lille), Anstaing, Halluin, Seclin, Chapelle-d'Armentières, Fretin, Wambrechies, Wicres, Ennetières-en-Weppes, Lambersart, Wavrin.

Logogriphe

Dans ta maison, lecteur, je remplis un grand [rôle
De tes secrets dépositaire sûr,
Repose-toi sur ma parole,
Je suis aussi ferme qu'un mur.
Renverse mes sept pieds; d'abord tu trouve- [ras
Le meuble favori de nos braves soldats;
Deux notes de musique, un certain person- [nage
Que l'on préfère à tout, une étoffe d'usage,
Un titre qui jadis sur la France eut des droits
Mon cher lecteur, si tu m'en crois,
Nous finirons ici, je parlerai pourtant
D'une cité célèbre et d'un métal puissant.

Le mot de la dernière Enigme est : *Zéro.*

NOUVELLES DU MATIN

Berlin, 11 juin.

Le conseil fédéral a voté à l'unanimité la dissolution du Reichstag.

Berlin, 11 juin.

La duchesse d'Édimbourg est arrivée ici hier, à 9 h. du soir, venant de Cobourg. Elle a été reçue à la gare par le prince impérial et la princesse, sa femme, et a passé la nuit à l'hôtel de l'ambassade de Russie. La duchesse est partie ce matin à 9 h. pour Saint-Pétersbourg.

Le prince impérial et la princesse, sa femme, ainsi que les princes Guillaume et Henri l'ont accompagné à la gare, où elle a été reçue à son arrivée et lors de son départ par lord et lady Russel.

Berlin, 11 juin.

Jeudi soir, à sept heures, aura lieu dans la salle blanche du Palais-Royal,